

de conscience et de religion. A cet effet, ces accords stipuleront que les missionnaires de toutes les dénominations devront être autorisés à exercer leur ministère librement, à conserver leurs écoles et autres institutions, et qu'ils auront le droit d'acquérir et de conserver des propriétés de toute espèce.

Dans le cas où, aux termes du traité de paix avec l'Allemagne, il sera nécessaire de faire un transfert de propriété des missions allemandes à une Commission de fideicommissaires (trustees), les biens des missions dépendant du Saint-Siège seront mis à la disposition de personnes dûment autorisées et appartenant à la religion catholique romaine. D'autre part, dans le cas où, aux termes du même traité, il sera nécessaire d'exercer quelque contrôle sur les personnalités dirigeant ces missions, cela ne sera fait qu'après avoir dûment consulté les autorités de la religion intéressée.

En vertu de la décision de la Conférence dont l'*Osservatore* souligne l'importance, dit la *Croix* de Paris, les puissances alliées et associées qui ont des rapports officiels avec le Saint-Siège ont transmis directement ce même texte par note diplomatique au Cardinal secrétaire d'État, les autres pouvant le faire à Mgr Ceretti personnellement.

M. Pichon a communiqué cette déclaration au cardinal Amette.

FRANCE

Lettre collective. — Les Cardinaux, Archevêques et Evêques de France viennent de publier une lettre collective aux catholiques français qui constitue un document de la plus haute importance.

Ils y rappellent les principes qui, seuls, peuvent sauvegarder l'avenir de la France et des sociétés modernes : reconnaissance des droits de Dieu, souverain du monde; nécessité de lui rendre un culte, de reconnaître Jésus-Christ, son Évangile et l'Église; nécessité d'entretenir la concorde entre la Société religieuse et la société civile; respect des lois de la propagation de la famille; devoirs des parents et de l'État en matière d'éducation; devoirs réciproques des gouvernants et des gouvernés; union des classes; maintien du droit de propriété; dangers du socialisme; relèvement des mœurs par l'observation des commandements de Dieu et des préceptes de l'Évangile: voilà quels sont les principes rappelés par cette lettre.

Seule la pratique de ces principes, tous battus en brèche par la Franc-Maçonnerie, peut sauver la France et les autres pays de l'abîme.

Triduum breton. — Les 6, 7 et 8 juillet, la Bretagne a fêté par un solennel triduum, le centenaire de saint Vincent Ferrier, le grand dominicain espagnol qui évangélisa la Bretagne, et dont le corps est vénéré dans la cathédrale de Vannes, à l'ombre de laquelle il mourut, en 1419.

Nouvel évêque. — M. le chanoine Roland-Gosselin, sous-directeur des Œuvres diocésaines de Paris a été nommé évêque titulaire de Mosy-